

Article publié sur le site [Lesechos.fr](http://Lesechos.fr)

# Les Echos

En savoir plus : [www.alexia.com/siteinfo/Lesechos.fr](http://www.alexia.com/siteinfo/Lesechos.fr)

Extraction : 25/11/2011 01:19:33  
 Catégorie : Economie & Finance  
 Fichier : piwi-9-12-14189-20111125-171950287.pdf  
 Audience : 1900000

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0201756560332-gros-plan-sur-le-dispositif-girardin-253890.php>

## Gros plan sur le dispositif Girardin

Champion des dispositifs défiscalisants, le « Girardin » n'est pas à placer entre toutes les mains.

Sa mécanique est complexe et le risque de redressement fiscal réel...

Ce dispositif est destiné à faciliter la mise à disposition d'équipements de production neufs (véhicules, équipements informatiques ou machines-outils, par exemple) aux entreprises situées dans les DOM-TOM (article 199 undecies B du Code général des impôts).

L'Etat subventionne à la fois l'exploitant local et les investisseurs actionnaires de la société qui finance l'achat du matériel.

L'entreprise ultramarine bénéficie d'une location du matériel à tarif minoré et, au terme des cinq ans, elle peut en devenir propriétaire à prix réduit.

La société qui finance l'équipement récupère aussi une réduction d'impôt sur sa mise de fonds.

Cet avantage fiscal est toutefois soumis à de nombreuses conditions relatives au secteur d'activité, à la taille de l'exploitant ou à la durée de location du matériel, entre autres.

Etant donné la complexité des montages, soyez très vigilants.

L'attrait fiscal a conduit de nombreux monteurs d'opérations peu scrupuleux à proposer des dossiers dans le seul but d'empocher le crédit d'impôt en laissant les particuliers se débrouiller seul face aux redressements fiscaux (lire ci-contre).

« En Girardin industriel, l'investisseur prépaie 80 % de son impôt », explique Gilles Etienne,

The screenshot shows the article page on the Les Echos website. The main headline is "Gros plan sur le dispositif Girardin" by Vittoria de Bagnolo, dated 25/11 at 07:00. The sub-headline reads: "Champion des dispositifs défiscalisants, le « Girardin » n'est pas à placer entre toutes les mains. Sa mécanique est complexe et le risque de redressement fiscal réel...". Below the text, there is a table titled "INVESTISSEMENT GIRARDIN - EXEMPLES DE CINQ PROGRAMMES EN COURS DE COMMERCIALISATION" with columns for Exploitant, Localisation, Statut social de l'investisseur, Type d'investissement, Monteur, Financement, and Agencement. To the right of the article, there is a section "ECRIT PAR" listing other articles by Vittoria de Bagnolo, such as "Comment éviter le redressement" and "Une variante un peu plus sûre : le Girardin localif social". On the far right, there is a market news section with a small chart and text: "Mme Merkel met à mal le rebond du Cac 40" and "Trading sur les devises : seul 1 particulier sur 5 gagne de l'argent".

Copyright Lesechos.fr - Reproduction interdite sans autorisation

Article publié sur le site [Lesechos.fr](http://Lesechos.fr)

# Les Echos

En savoir plus : [www.alex.com/siteinfo/Lesechos.fr](http://www.alex.com/siteinfo/Lesechos.fr)

Extraction : 25/11/2011 01:19:33  
 Catégorie : Economie & Finance  
 Fichier : piwi-9-12-14189-20111125-171950287.pdf  
 Audience : 1900000

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0201756560332-gros-plan-sur-le-dispositif-girardin-253890.php>

associé chez Cyrus Conseil.

Moyennant un investissement de 80 euros à fonds perdus, vous en récupérez 100 en réduction d'impôts.

Ce qui donne 25 % de rentabilité, si l'on rapporte les 20 euros gagnés aux 80 euros avancés.

Cette réduction n'est pas étalée dans le temps, mais octroyée d'une seule traite, la première année.

Pour cette raison le Girardin industriel est aussi appelé « défiscalisation one-shot ».

Concrètement, si vous réalisez un investissement livré ou achevé en 2011, la réduction s'imputera sur le montant total de l'impôt payable en 2012 au titre de vos revenus 2011.

S'agissant des dossiers sans agrément de Bercy, plus vous investissez tôt dans l'année, plus le rendement proposé est important.

« La rentabilité avoisine de 25 % à 30 % en début d'année.

Au dernier trimestre, les taux sont plus faibles.

Comptez entre 13 % et 18 % », illustre Gilles Etienne.

Les opérations agréées offrent un rendement plus faible compris entre 17 % et 20 % et qui ne varie pas au long de l'année.

Autre avantage du Girardin : l'investisseur peut calibrer avec exactitude la somme nécessaire pour effacer son imposition.

Prenons un exemple.

Monsieur D.

va payer l'année prochaine 30.000 euros d'impôts.

Pour obtenir une réduction d'impôt correspondant à cette somme, il va apporter 80 % de 30.000 euros en 2011, soit 24.000 euros à la société qui investit outre-mer et dont il devient actionnaire.

Bien que les tickets d'entrée soient faibles, il existe des coûts fixes qui feront baisser la rentabilité de l'opération si vous investissez moins de 20.000 euros, sans compter le risque de requalification fiscale.

Pour cette raison, le Girardin industriel s'adresse à des personnes aux revenus importants.

« L'opération n'est valable qu'à partir de 25.000 euros d'investissement, soit 30.000 euros d'impôts », estime Gilles Etienne.

Le montant total de la réduction obtenue au titre d'une même année d'imposition dans le cadre du dispositif Girardin est plafonné à 36.000 euros.

Mais, et c'est un gros avantage, seule une partie de la réduction est retenue dans ce plafond : 37,5

Article publié sur le site [Lesechos.fr](http://Lesechos.fr)

# Les Echos

En savoir plus : [www.alexa.com/siteinfo/Lesechos.fr](http://www.alexa.com/siteinfo/Lesechos.fr)

Extraction : 25/11/2011 01:19:33  
Catégorie : Economie & Finance  
Fichier : piwi-9-12-14189-20111125-171950287.pdf  
Audience : 1900000

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0201756560332-gros-plan-sur-le-dispositif-girardin-253890.php>

% pour un dossier nécessitant un agrément et 47,37 % pour les dossiers sans agrément.

Dans le premier cas, vous pouvez ainsi déduire jusqu'à 96.000 euros de vos impôts et 76.000 euros dans le second (pour les dossiers sans agrément).

Les textes donnent au contribuable le choix entre ces plafonds exprimés en valeur absolue ou à un pourcentage égal à 13% de son revenu imposable.

Cette option devient intéressante pour les revenus supérieurs à 738.846 euros, dans un dossier avec agrément (585.000 euros sans agrément).

Si le montant de la réduction d'impôt excède l'impôt, le solde est reportable pendant cinq ans.

Toutefois, cette réduction d'impôt est soumise au plafonnement global des niches fiscales (18.000 euros + 6% des revenus imposables en 2011).

Pour un revenu annuel de 150.000 euros, cela donne un plafond de 27.000 euros, correspondant à 72.000 euros de réduction d'impôt.

Si vous dépassez ce plafonnement global, l'excédent sera alors définitivement perdu.